
Charte d'adhésion à Contre Courant

COLLECTIF D'ARTISTES PLASTICIENS — HONFLEUR

Fondements

Créé en 2009 à l'initiative d'un groupe d'artistes plasticiens, Contre Courant s'est donné pour but de « développer l'Art Contemporain dans la ville de Honfleur mais pas uniquement, par la promotion et la valorisation d'artistes plasticiens » — extrait des statuts de l'association.

Des droits et devoirs respectifs

Contre Courant s'engage à l'égard de ses adhérents à :

- développer des actions collectives,
- suivre les projets de chacun selon les avis et les besoins et en fonction des contraintes d'ensemble,
- promouvoir et faciliter les échanges intergénérationnels et interdisciplinaires,
- développer ses structures avec le tissu culturel régional et ses relations avec l'extérieur, y compris à l'étranger,
- offrir ses structures et ses moyens de communication : site et réseaux sociaux, avec le public et les différents médias (institutions, presse, entreprises),
- présenter leurs œuvres lors d'expositions,
- faire émerger des talents nouveaux,
- veiller à l'harmonie de chaque espace avec l'ensemble de l'exposition, en mandatant deux membres du Bureau, au moment de l'installation, à modifier l'accrochage en accord avec l'artiste exposant concerné.

L'adhérent s'engage à l'égard de Contre Courant à :

- payer sa cotisation au plus tard le 1^{er} mars de l'année de l'exposition aux Greniers à Sel, sous peine de radiation,
- être assidu aux réunions de Contre Courant,
- prendre part aux différents votes auxquels il est convié,
- présenter chaque année de nouveaux travaux,
- utiliser le modèle prédéfini de cartel (dimension, support, typographie, couleur) pour toute exposition de l'association,
- afficher son adhésion à l'égard de Contre Courant (exemple : mentionner l'adresse contre-courant.org sur son propre site),
- participer aux actions de promotion et de diffusion des informations sur le terrain,
- accueillir les visiteurs et participer à la promotion et à la valorisation de l'ensemble des artistes dans les expositions de l'association,
- remplir les critères définis par la Maison des Artistes.

À propos de la charte

Elle est une carte d'identité, un outil de cohésion interne fondateur, vivant, qui permet d'être d'accord à tout moment sur les objectifs et les moyens.

Version 2025. En déposant sa candidature sur contre-courant.org/candidatures, l'artiste déclare avoir pris connaissance de la présente charte et y adhérer ; cette déclaration, horodatée, tient lieu de la mention « lu et approuvé ». — contrecourant.honfleur@gmail.com